

**AVIS PUBLIC**  
**Entrée en vigueur du P.P.C.M.O.I. du 73, rang Trait-Carré**

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du 10 mai 2022, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté, en vertu du règlement n° 903-1, le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) suivant :

- **P.P.C.M.O.I. du 73, rang Trait-Carré**, autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) sur une parcelle de 1 266 mètres carrés sur le lot 6 448 227 pour l'usage achat, vente, location et entreposage de remorque comme le reste du terrain au 73, rang Trait-Carré, Sainte-Anne-des-Plaines.

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, cette résolution est entrée en vigueur le 25 mai 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville.

La résolution est disponible au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à la consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 31<sup>e</sup> jour de mai 2022.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.  
Greffière